Chevilly

25.08.2026

Contrat de location de la salle communale de Chevilly

Locataire

Nom, prénom :

Adresse :

Adresse mail :

No de téléphone :

Date de réservation :

Nature de la manifestation :

La manifestation a-t-elle un caractère politique : ☐ Non ☐ Oui (Si oui, descriptif ci-dessous)

Nombre de personnes attendues :

Prix de la location (p.2) :

Location en option : ☐ Ecran ☐ Beamer et écran ☐ Wi-Fi (gratuit)

Conditions de location

Le présent contrat doit être complété, daté, signé et retourné à l'Administration communale au moins un mois avant la date de la manifestation.

La location sera confirmée par la Commune après validation.

Les locaux, le matériel, la vaisselle et services ainsi que les appareils ménagers seront rendus propres, en bon état de fonctionner et rangés selon photos. Si tel n'est pas le cas, les heures de nettoyage et de rangement ainsi que les dégâts seront facturés. Le tarif horaire fixé par la Municipalité est de CHF 50.00/heure.

Après utilisation, le sol de la salle doit être balayé puis panossé sans produit (pas à grande eau), les fenêtres doivent être fermées, les stores relevés, les poubelles vidées.

Un sac poubelle de 110L est inclus dans le prix de la location. Les sacs supplémentaires (officiels et de couleur blanche) sont apportés par le locataire lui-même et sont à sa charge. Les containers pour sacs poubelle du village sont à disposition des locataires.

Il est strictement interdit de clouer ou d'agrafer quoique ce soit contre les parois de la salle et de la poutraison, notamment sur la galerie.

Les broches et grillades sont permises uniquement sur l'emplacement réservé (rectangle en gravier). En cas d'utilisation à un autre endroit, les dégâts ou travaux de nettoyage vous seront facturés.

La salle villageoise étant située au milieu du village, toute nuisance sonore doit être évitée. Les fenêtres et impostes doivent être gardés fermés dès 22h00.

Les véhicules peuvent être parqués soit sur les places de gauche qui se trouvent en-dessous de la cour de la salle (en veillant à laisser libres les places des locataires des appartements du bâtiment communal qui sont situées sur la droite), soit dans la cour, ou encore sur les places communales situées à la Rue des Fontaines. En cas de besoins supplémentaires, nous vous remercions de contacter la Municipalité (n° de téléphone sur notre site).

Le locataire peut obtenir la clé de la salle au plus tôt l'après-midi précédant le jour de location, en prenant contact avec la concierge, Mme Patricia Bron, au 079 326 41 29. Le jour et l'heure du contrôle et du retour de la clé seront fixés d'entente avec Mme Bron.

En cas de location du beamer et/ou de l'écran, une utilisation minutieuse de ce matériel professionnel de valeur vous est demandée. Les explications quant à leur emploi sont également données par la concierge, Mme Bron. Pour information, aucune installation de sonorisation n'est disponible dans la salle communale.

Le locataire certifie l'exactitude des informations fournies ci-dessus, confirme effectuer la présente réservation en son propre nom et non pour le compte d'un tiers et s'engage à utiliser les locaux exclusivement pour la manifestation annoncée, sans sous-location ni cession à des tiers. En cas de fausse déclaration, de dissimulation de la nature réelle de la manifestation, ou si celle-ci est susceptible de troubler l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publics, ou de contrevenir au règlement général de police, à la législation vaudoise ou suisse, la Municipalité peut résilier le contrat avec effet immédiat, refuser l'accès aux locaux et mettre à la charge du locataire tous les frais qu'elle pourrait encourir, sans préjudice de dommages-intérêts et de toute poursuite.

Tarif de location

	Résident de Chevilly Pour propre usage et non pour des tiers	Locataire extérieur
Location complète (salle, cuisine, galerie)	CHF 200.00	CHF 350.00
Petite location (galerie seulement)	CHF 25.00	Pas possible
Location de l'écran	CHF 20.00	CHF 20.00
Location de l'écran et du beamer (sans sonorisation)	CHF 50.00	CHF 50.00

Coût du matériel en cas de dégât

Matériel	Prix unitaire	Matériel	Prix unitaire
Table	CHF 800.00	Couteau	CHF 6.50
Chaise	CHF 110.00	Fourchette	CHF 3.50
Casserole	CHF 100.00	Cuillère à soupe	CHF 3.00
Bac en inox	CHF 80.00	Cuillère à café	CHF 2.00
Poêle	CHF 90.00	Verre à vin blanc	CHF 1.50
		Verre à vin rouge	CHF 1.50
Assiette plate	CHF 11.00		
Assiette à dessert	CHF 6.50	Ecran	CHF 5'000.00
Tasse à bouillon	CHF 8.50	Beamer	CHF 5'000.00
Tasse à café	CHF 5.50		
Sous-tasse	CHF 4.50		

Lu et approuvé, date et signature : ……